

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°26/03/17-CLE : élection des Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau

Commission réunie le 02 mars 2017 à 13h30, Métropole Européenne de Lille

Convocation expédiée le : 13 février 2017

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme. SEINGIER

Etaients présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Mme FREMAUX, GOUBE;
- MM. SMURAGA (pouvoir de Mme ROUSSEAU), BLANCART (pouvoir de M. LACHERIE), DETOURNAY (pouvoir de M. DUQUESNOY), DUBOIS, GRAS (pouvoir de M. DESMAZIERES), CHOCRAUX, OYEZ, BOS.
 - o 10 présents + 4 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme JOLY (pouvoir de Mme VILLERS)
- MM. MOREL, LOCOCHE, CAMBIER
 - o 4 présents + 1 pouvoir

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (AEAP),
- MM. PARMENTIER (BRGM), FRULEUX (DDTM 59), LEFEBVRE (DDTM 62)
 - o 4 présents

10 votants + 4 pouvoirs soit présents ou représentés par mandat

EXPOSE : Au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Weppes a intégré la Métropole Européenne de Lille, donnant naissance juridiquement à un nouvel EPCI. Afin de

préserver la sécurité juridique de la démarche du SAGE Marque-Deûle, il convient d'engager un renouvellement des instances de direction du SAGE dont les Vice-présidents.

Les Vice-Présidents sont issus du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Ils sont élus par les membres de ce même collège, selon les modalités suivantes :

- Le scrutin est majoritaire à 2 tours. Le vote à main levée est le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la Commission Locale de l'Eau, le vote peut avoir lieu à bulletin secret ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à majorité relative ;
- En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres du collège des élus participent au vote.

Sont candidats :

- Commission thématique n°1 « Gestion de la ressource en eau »
 - o M. BLANCART, Maire de Villers-au-Bois et représentant de la CALL
- Commission thématique n°2 « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels »
 - o Mme. GOUBE, Adjointe au Maire de Marcq-en-Barœul et représentante de la MEL
- Commission thématique n°3 « Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques »
 - o M. SMURAGA, Conseiller de Montigny-en-Gohelle et représentant de la CAHC
- Commission thématique n°4 « Développement durable des usages de l'eau »
 - o M. DUBOIS, Maire de Don et représentant de la MEL

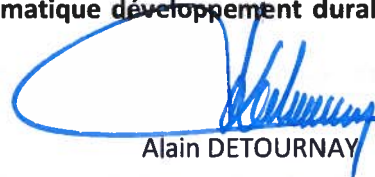
Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

Le collège des élus prend part au vote.

14 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **M. BLANCART est élu Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle et préside la Commission Thématique gestion de la ressource en eau ;**
- **Mme GOUBE est élu Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle et préside la Commission Thématique reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques ;**
- **M. SMURAGA est élu Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle et préside la Commission Thématique prévention des risques naturels et prises en compte des contraintes historiques ;**
- **M. DUBOIS est élu Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle et préside la Commission Thématique développement durable des usages de l'eau.**



Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle